

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 02 -10

Séance du 14 février 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le quatorze février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, Messieurs, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN

CUISINE CENTRALE

**MISE A LA REFORME
DE MATERIELS**

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Christine MANFREDI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Marie-Claire
PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire),
Monsieur Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO),

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTAUI

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

D'une part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à la réforme et le recyclage de matériels en état de vétusté :

TYPE	MODELE	ANNEE	ETAT
ANNEXE GRIL FONTE NERVURE ET PLAQUES ELECTRIQUES Marque : CHARVET	V01954	2003/2004	Remplacement par d'autres éléments : feux centrale et meuble en inox
FRITEUSE GAZ Marque : CHARVET	V02291	2003/2004	Remplacement par d'autres éléments : feux centrale et meuble en inox

Pour faciliter la gestion de ces biens réformés et de permettre leur recyclage par toute personne intéressée, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de faire appel au prestataire de vente aux enchères en ligne « webenchères.com », site internet dédié aux collectivités territoriales et aux établissements publics auquel la Commune adhère déjà.

En effet, il est rappelé qu'un contrat d'abonnement auprès de webenchères.com a été conclu par la Commune le 25 février 2015 afin de procéder à une mise à la réforme de véhicules et de matériels.

Ce contrat d'abonnement permet ainsi à la Commune de mettre en vente son matériel réformé selon un système d'enchères via un site internet offrant ainsi, à tout public, une visibilité ainsi qu'une accessibilité aux ventes (l'accès au site étant gratuit), générant ainsi des recettes pour la Commune.

Il s'agit donc de recycler ce matériel, soit parce qu'il n'est plus utilisé, soit parce qu'il n'est plus adapté à l'activité professionnelle, et de le valoriser pour une nouvelle utilisation et ainsi prendre part à une action de développement durable.

D'autre part, figurent parmi les matériels de la cuisine centrale des appareils dont l'état ne permet plus l'usage et dont la destruction est nécessaire :

TYPE	MODELE	ANNEE	ETAT
EPLUCHEUSE Marque : ROBOT COUPE	EP 25	2003/2004	Appareil vétuste
MACHINE A GLACE Marque - CODIGEL	STAR40 A	2003/2004	Appareil vétuste Bac récupérateur fendu
CELLULE DE REFROIDISSEMENT Marque - WILLIAMS	/	/	Appareil vétuste Remplacement par une cellule traversante

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède

Décide la mise à la réforme des matériels visés ci-dessus,

Approuve la destruction des appareils dont l'état ne permet plus leur utilisation visés ci-dessus,

Décide de la mise en vente sur Webencheres du matériel réformé restant.

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY